



Rendu de conclusion d'un expertise judiciaire

Par **claudio16**, le **15/09/2009** à **19:38**

Bonjour,

Mes enfants ont un appartement à Marseille. Cet appartement a été complètement détruit et pillé par des squatteurs. Aidés par un avocat, un expert judiciaire a été mandaté afin d'évaluer les dégâts. Il a réalisé une expertise, facturé 1800€ à mes enfants pour le travail effectué. Aujourd'hui, 8 mois après l'expertise il refuse de rendre ses conclusions, car il réclame un nouveau règlement de 2400€. Il est resté environ 3/4 d'heure dans l'appartement. Même s'il a mis une journée pour rédiger son rapport 4200€ pour une journée de travail, je trouve que cela fait beaucoup. Que faire face à cette situation exagérée et honteuse?

Merci de votre réponse.

Cordialement